



DELIBERATION
COMMUNE DE BERNIERES-SUR-MER
DEPARTEMENT DU CALVADOS

Séance du 19 janvier 2023

L'an deux mille vingt-trois, le dix-neuf janvier à vingt heures trente, se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du Conseil municipal de la commune de Bernières-sur-Mer, dûment convoqués le 13 janvier 2023, sous la présidence de Monsieur Thomas DUPONT-FEDERICI, Maire.

Nombre de Membres

Afférents au conseil	En exercice	Qui ont délibéré
19	19	17

Présents : Monsieur DUPONT-FEDERICI, Monsieur TREFOUX, Monsieur VIGNANCOUR, Madame MOREL, Monsieur OLLIVIER, Madame CARPENTIER, Madame WINDELS, Monsieur HAMEL, Madame LEBERTRE, Monsieur LE BRETON, Madame MOULIN, Monsieur ENGEL, Monsieur BENOIST.

Absents excusés : Madame LEMOINE a donné pouvoir à Monsieur OLLIVIER
Monsieur GODEL a donné pouvoir à Monsieur ENGEL
Monsieur COISEL a donné pouvoir à Monsieur DUPONT-FEDERICI
Monsieur LEPORTIER a donné pouvoir à Monsieur BENOIST
Madame TERRIER, Madame LENOEL

Secrétaire de Séance : Monsieur VIGNANCOUR

23-001 ARRET DU PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL (PCAET)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de l'environnement ;

Vu la loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte ;

Considérant que Le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) est en France l'outil de mise en œuvre au niveau local des engagements nationaux de réduction des gaz à effet de serre, pris notamment dans le cadre des accords de Paris. C'est un projet de développement durable adapté à un territoire qui programme les actions opérationnelles à réaliser dans les 6 prochaines années pour contribuer à réduire localement les émissions de gaz à effet de serre.

Caen Normandie Métropole vient d'arrêter son Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) à une échelle qui regroupe 5 intercommunalités, dont la communauté de communes Cœur de Nacre.

Ce plan couvre le territoire de 143 communes et va concerner plus de 360 000 habitants. Cette échelle, correspondant au bassin de vie caennais, renforcera la cohérence globale et la solidarité territoriale.

Le PCAET a pour objectif de coordonner les actions en faveur de la transition énergétique et de la préservation de notre environnement menées par l'ensemble des acteurs du territoire : citoyens et usagers, entreprises et associations, collectivités locales ... Pour cela, les élus de Caen Normandie Métropole ont validé une stratégie qui doit permettre d'aller vers la réalisation des objectifs fixés par la loi aux horizons 2030 et 2050, à savoir :

- diminuer nos émissions de gaz à effet de serre de 40 % en 2030 et atteindre la neutralité carbone en 2050 ;
- réduire notre consommation énergétique finale de 20 % en 2030 et de 50% en 2050 ;

- couvrir cette consommation grâce à la production d'énergies renouvelables à hauteur de 32% d'ici 2030, objectif porté à 33% par la Programmation Pluriannuelle de l'Énergie (PPE).

Cette stratégie est déclinée dans un programme d'actions, que chaque intercommunalité mettra en œuvre selon ses spécificités et capacités propres.

La mise en œuvre de ce programme d'actions fera l'objet d'un suivi et un bilan sera mis à la disposition du public tous les 3 ans.

Le PCAET est actuellement soumis aux avis des autorités régionales. Une consultation publique sera ouverte aux mois de février et mars 2023, qui permettra de recueillir les avis et propositions du grand public

Entendu l'exposé, le conseil municipal, à l'unanimité des présents et des pouvoirs, acte l'arrêt du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET).

VOTE : POUR : 17

Pour extrait conforme,
Le Maire,

Thomas DUPONT-FEDERICI

